

**Réglement du Roy, pour les fonctions des Capitaines Gardes Costes qui commandent les Milices destinées à la garde de toutes les costres du royaume. Du 12 may 1696**

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Réglement du Roy, pour les fonctions des Capitaines Gardes Costes qui commandent les Milices destinées à la garde de toutes les costres du royaume. Du 12 may 1696

Adresse bibliographique : Paris : E. Michallet, 1696

Description matérielle : 4 p. dont 1f. blanche ; 26 cm

Note(s) : Pôle associé

Réglement portant sur le respect des règles de recrutement de la milice, le service de la corvée, l'entretien des corps de garde, sans possibilité de s'y soustraire sous peine d'être puni